



Informations / juillet-août 2010

Aux membres de l'ALAG

Charmoille, le 24 juillet 2010

- Concerne :
- **Journée familiale du 31 juillet**
 - **Concours planeurs du 1^{er} août 2010**
 - **Attestation d'assurances RC**
 - **Pique-nique au Pré-Sergent**
 - **Boissons au terrain**

Chers membres et amis modelistes,

➤ **Journée familiale du 31 juillet et concours planeur du 1^{er} août 2010**

Par ces quelques lignes, nous vous rappelons notre journée familiale du samedi 31 juillet ainsi que le désormais traditionnel concours planeurs qui se déroulera le dimanche 1^{er} août 2010.

Programme :

- **Samedi 31 juillet 2010**
 - Dès 14h00 : Vol libre
 - Dès 19h00 : Apéro offert par le Club
 - Dès 22h00 : Vol de nuit et feux d'artifice (préparez vos avions et hélicos)
- **Dimanche 1^{er} août 2010**
 - Dès 10h00 : Concours planeur
 - Dès 13h30 : Suite du concours et ensuite Vol Libre
 - Dès 17h00 : Remise des prix du concours

- ✓ Prenez vos grillades, avions, planeurs, hélicoptère ainsi que votre bonne humeur !
-

➤ **Attestation d'assurances RC**

Suite à divers contrôles effectués, le comité a remarqué que certains pilotes n'étaient pas couverts correctement en assurance RC ! En effet, certaines compagnies d'Assurances ne couvrent pas dans l'assurance de base, les dommages causés par les détenteurs de modèles réduits d'aéronefs. Dans de tels cas, cette prestation fait office d'une clause complémentaire !



Informations / juillet-août 2010

Afin de garantir la sécurité de toutes et tous, nous vous prions donc de contrôler votre couverture RC et de nous faire parvenir d'ici le 31 août 2010 : **Une photocopie de votre attestation d'assurance RC**

✓ Vous pouvez nous la joindre soit par courrier à :

Les Ailes-du-Lémont

Jean-François Kohler
p.a./La Sablière 122
2947 Charmoille

✓ Ou soit scannée en PDF par retour de mail à : jfk21@bluewin.ch

Pour rappel, voici ci-dessous l'article 15 des statuts de l'ALAG

Art. 15 Assurance

Chaque membre, membre provisoire ou pilote invité qui exerce une activité sur le terrain de l'association doit être au bénéfice des assurances adéquates. L'assurance responsabilité civile du membre ou du pilote invité doit couvrir les dommages potentiels dus à la pratique de l'aéromodélisme.

Le certificat d'assurance doit pouvoir être présentée sur demande du président ou d'un membre du comité.

L'ALAG ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences du non respect du point ci-dessus.

➤ **Pique-nique du Pré-Sergent**

Notre ami Paysans Leroux, alias Jean-Philippe Chenal va organiser prochainement un méga pique-nique sur ses terres dans les Hauts de St-Brais ! Au programme : Pique-nique Canadien, vols et bonne ambiance ! Une fois la date définie, l'information sera affichée au terrain ainsi que sur notre site internet ! Merci d'avance à Jean-Philippe

➤ **Boissons au terrain**

Si vous êtes venus voler ces derniers temps, vous avez certainement remarqué que le frigo du chalet est désormais fermé à clé par un cadenas ! En effet, le comité a eu la désagréable surprise de remarquer qu'un ou des membres de la société se servaient dans le frigo sans régler les consommations emportées !

Afin d'éviter ces vols répétitifs, chaque membre du comité est désormais équipé d'une clé du cadenas. Pour vos consommations, merci de passer à l'avenir par un membre du comité !

Le comité se réjouit de vous revoir les 31 juillet et 1^{er} août prochain et vous souhaite d'ici là, de magnifiques vacances ! Cordiales salutations à toutes et à tous et à bientôt

Les Ailes du Lémont

Jean-François Kohler
Secrétaire